

***AGENCE RÉGIONALE DE MISE
EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE***

**RAPPORT
2000-2001**

**CINQUIÈME ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ANNUELLE**

TABLE DES MATIÈRES

Avis de convocation	1
Ordre du jour	2
Mot du Président	3
La structure de l'Agence	4
Le conseil d'administration 2000-2001	6
Le comité conseil.....	7
Le comité du PPMV	8
Le comité exécutif	9
Le personnel de l'Agence Chaudière	9
Procès verbal de l'assemblée générale du 16 juin 2000	10
Rapport d'activités	
Le conseil d'administration	15
Les comités	18
Contributions financières	
Contributions des partenaires.....	19
Contributions en services.....	22
Programme d'aide à la mise en valeur	25
Dossiers à réaliser pour 2001-2002	29
Rapport financier.....	30
Budget du fonctionnement 2001-2002.....	41
Les annexes.....	42

AVIS DE CONVOCATION

Black Lake, le 25 mai 2001

**OBJET : AVIS DE CONVOCATION POUR LA PROCHAINE
ASSEMBLÉE ANNUELLE DE L'AGENCE CHAUDIÈRE**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière qui se tiendra ***le mercredi 20 juin 2001*** à 13 h 30 à la salle du conseil des maires de la MRC de L'Amiante sise au 320, boul. Frontenac à Black Lake (centre commercial).

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de l'assemblée. Veuillez noter que les documents pertinents à cette assemblée vous seront remis sur place.

En espérant vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Serge Nadeau
Secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Mot du président;
5. Présentation de la structure de l'Agence;
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 juin 2000;
7. Présentation et adoption du rapport d'activités;
8. Plan de protection et de mise en valeur : présentation du plan d'action;
9. Rapport financier :
 - 9.1 Lecture et adoption du rapport financier;
 - 9.2 Présentation du budget 2001-2002;
10. Nomination d'un vérificateur;
11. Élection des administrateurs;
12. Divers;
13. Levée de l'assemblée.

MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour chers amis,

C'est avec plaisir et satisfaction que je vous entretiens aujourd'hui au sujet de la dernière année de l'Agence. L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière a franchi un pas important en développant son « plan de protection et de mise en valeur » qui orientera son travail pour les 5 prochaines années.

Cette orientation de l'Agence est validée par tous les partenaires. Tout est en place pour un aménagement durable en autant que nous ici partageons et pratiquons ces orientations. Les consultations du public pour l'ensemble des cinq MRC que couvre l'Agence nous ont démontrées que nous sommes peu connus et que les gens sont peu conscients de l'importance de la forêt privée sur l'économie de la région.

Ainsi, nous devons développer des outils de promotions auprès des propriétaires de forêt privée. Le conseil d'administration a été très actif au cours de la dernière année sur différents dossiers, dont celui de la reconnaissance du statut de producteur forestier par l'Agence. Ce dossier est en pleine évolution. La priorité de l'Agence pour la prochaine année sera la mise en place de la base de notre PPMV à partir du plan d'action qui a été adopté. Différents comités sont ou seront mis sur pied pour attaquer les premières tranches de l'échéancier.

De plus, je tiens à remercier l'équipe des employés de l'Agence qui a mis les bouchées doubles par moment pour atteindre les objectifs de la dernière année ainsi que les administrateurs qui ont été très présents aux différents débats. Certains membres ont décidé de ne pas renouveler leur mandat au sein du conseil d'administration. Je tiens sincèrement à les remercier pour le plein engagement tout au long de leur mandat. Je désire souligner également le travail de qualité accompli par les conseillers forestiers sans lesquels la livraison du programme d'aide de l'Agence auprès des propriétaires serait difficile à imaginer. Je les félicite pour les résultats qu'ils obtiennent et je les incite à poursuivre leur bon travail.

En conclusion, une bonne année vient de se terminer et la prochaine sera encore plus active. Nous devons donc être pro-actif afin d'aller chercher des budgets supplémentaires pour réaliser notre plan d'action et développer les forêts de la région.

Raymond Cimon
Président

LA STRUCTURE DE L'AGENCE

LES MEMBRES :

En vertu de son règlement intérieur, il existe au sein de l'Agence deux types de statut de membre. Le premier statut est défini par le type de membre régulier, alors que le second regroupe les membres associés. Pour l'un ou l'autre de ces statuts, le conseil d'administration a fixé la cotisation annuelle pour 2000-2001 à 25,00\$. Actuellement, l'Agence compte 37 membres réguliers et un membre associé.

MEMBRES RÉGULIERS :

Peut être admis comme membre régulier de l'Agence toute personne morale ou organisme oeuvrant sur le territoire de l'Agence faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories décrites ci-dessous; pourvu qu'elle soit intéressée à promouvoir les objectifs de l'Agence.

CATÉGORIE

SOUS-CATÉGORIE

Le monde municipal

Municipalité régionale de comté (MRC) et municipalité locale

Les organismes reconnus de producteurs forestiers

Organisme de gestion en commun (OGC)

Syndicat de producteurs de bois (SPB)

Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Industriel du sciage

Industriel des pâtes et papiers

Vous trouverez à l'annexe 1 la liste des membres réguliers de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière du 31 mars 2001.

MEMBRES ASSOCIÉS :

Toute personne ou organisme ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et intéressé à promouvoir les objectifs de l'Agence peut devenir membre associé. Les membres associés peuvent bénéficier des services fournis par l'Agence, mais ne bénéficient pas du sens d'éligibilité au conseil d'administration ni du droit de vote aux assemblées des membres. Ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Un membre associé doit présenter une demande d'adhésion à l'Agence qui devra être acceptée par les administrateurs et devra payer sa cotisation pour l'année en cours, s'il y a lieu.

La liste des membres associés de l'Agence au 31 mars 2001 est présentée à l'annexe 1.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2000-2001

Le conseil d'administration de l'Agence se compose de 11 administrateurs qui représentent les 4 groupes suivants : le Ministre, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, les producteurs forestiers et le milieu municipal.

PRÉSENTATION DES PERSONNES QUI ONT OCCUPÉ UN POSTE D'ADMINISTRATEUR AU COURS DE LA SAISON 2000-2001

	PRÉSENCES
<u>PRÉSIDENT</u>	
M. Raymond Cimon	9/9
<u>REPRÉSENTANTS DU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES</u>	
M. Germain Labbé	9/9
M. Marc-André Turgeon	8/9
<u>REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX</u>	
M. Sylvain Cloutier – MRC Robert-Cliche	8/9
M. Gérard Veilleux – MRC Beauce-Sartigan	4/6
M. Michel Paquet (rempl. G. Veilleux) (depuis décembre 2000)	<u>1/3</u>
Total	5/9
M. Robert Drouin – MRC Nouvelle-Beauce	6/9
M. Rolland Gagné – MRC Lotbinière	1/6
Mme Lise Thivierge (rempl. R. Gagné) (depuis décembre 2000)	<u>0/3</u>
Total	1/9
<u>REPRÉSENTANT DES INDUSTRIELS FORESTIERS</u>	
M. Bruno Moreau – Industrie pâtes et papiers	9/9
<u>REPRÉSENTANTS DES PRODUCTEURS FORESTIERS</u>	
M. André Roy – OGC (Vice-président)	7/9
M. Lucien Quirion – OGC	7/7
M. Alain Sénéchal (rempl. L. Quirion) (depuis janvier 2001)	2/2
Total	9/9
M. Robert Paquet – S.P.B.	9/9
M. Denis Dubois – S.P.B.	8/9
<u>SECRÉTAIRE-TRÉSORIER</u>	
M. Serge Nadeau	9/9

LE COMITÉ CONSEIL

Le comité conseil de l'Agence est formé de 11 personnes. Ce comité vient appuyer le conseil d'administration dans l'étude de divers dossiers. À la demande du conseil d'administration, le comité étudie et formule des recommandations sur des sujets particuliers dont il aura été saisi.

REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE

M. Germain Labbé
M. Marcel Bélanger
M. Benoit Pouliot

REPRÉSENTANT MUNICIPAL

M. Raymond Cimon, président

REPRÉSENTANT DE L'INDUSTRIE

M. Pierre Duval

REPRÉSENTANTS DES PROPRIÉTAIRES

M. Alain Sénéchal
M. Denis Villeneuve
M. Roger Dutil
M. Raymond Racine
M. Jacques Morin

AGENCE

M. Yves Beaudoin, coordonnateur

LE COMITÉ DU PPMV

Le comité de travail sur le PPMV est composé de 15 personnes. Il a pour mandat de voir au suivi des différentes étapes de la réalisation du « plan de protection et de mise en valeur » (PPMV).

Ce comité de travail est composé des personnes suivantes :

REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE

M. Germain Labbé
M. Denis Ouellet

REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX

M. Raymond Cimon, Président
M. Sylvain Cloutier

REPRÉSENTANT DE L'INDUSTRIE

M. Pierre Duval

REPRÉSENTANTS DES PROPRIÉTAIRES

M. Pierre Girardo
M. Denis Villeneuve

AMÉNAGISTES

Daniel Patry	MRC Lotbinière
Éric Olivier	MRC Nouvelle-Beauce
Louise Roy	MRC Beauce-Sartigan
Denis Desbiens	MRC Robert-Cliche
Jacques Thibodeau	MRC Amiante

M. Jacques Lessard, responsable du PPMV
Mme Diane Leclerc, responsable du développement et de l'intégration
des éléments fauniques et biodiversité au PPMV
M. Yves Beaudoin, coordonnateur de l'Agence

De ce comité PPMV, est né 5 sous-comités qui se sont répartis les différentes tâches reliées à l'élaboration et au suivi des différentes étapes de la confection du PPMV.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif est composé de 5 personnes dont 3 administrateurs, du président et du coordonnateur de l'Agence.

M. Raymond Cimon, président
M. André Roy, vice-président
M. Robert Paquet
M. Bruno Moreau
M. Yves Beaudoin, coordonnateur

LE PERSONNEL DE L'AGENCE

Pour accomplir les différents mandats qui lui sont attribués et assurer le bon fonctionnement des affaires courantes, l'Agence compte sur les services d'un coordonnateur, d'une secrétaire, d'une personne responsable de l'élaboration du PPMV, d'une personne responsable du développement et de l'intégration des éléments fauniques et biodiversité au PPMV, laquelle est également associée à la coordination du programme verglas et de l'enregistrement des producteurs forestiers. Une personne a également été embauchée pour la mise en œuvre d'un projet d'étude du ravage de Kinnear's Mills.

Coordonnateur : Yves Beaudoin, ing. f.

Secrétaire : Mélanie Lessard

Responsable PPMV : Jacques Lessard, ing. f.

Responsable du programme
verglas, des projets spéciaux
et de l'enregistrement des
producteurs forestiers : Diane Leclerc, ing. f.

Enregistrement des
producteurs forestiers : Brigitte Perreault

Responsable du projet du
ravage de Kinnear's Mills : Andréanne Désy, biologiste

ASSEMBLÉE ANNUELLE 1999-2000

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE TENUE LE 16 JUIN 2000 AU SIÈGE SOCIAL DE L'AGENCE

SONT PRÉSENTS :

Municipal

MRC Amiante

- Représentant M. Serge Nadeau
- Représentant M. Marcel Roy
- M. Joseph Benoit Daigle

MRC Nouvelle-Beauce

- Administrateur et représentant M. Robert Drouin
- Représentant M. Clément Drouin

MRC Lotbinière

Aucun représentant

MRC Beauce-Sartigan

- Administrateur et représentant M. Gérard Veilleux

MRC Robert-Cliche

- Administrateur et représentant M. Sylvain Cloutier
- Représentant M. Henri Gagné

Producteurs

Syndicat des producteurs de bois de la Beauce

- Représentant M. André Lantagne
- Représentant M. Jean Luc Doyon
- Administrateur M. Robert Paquet

Syndicat des producteurs de bois de Québec

- Représentant et administrateur Denis Dubois
- Représentant Réal Poirier

Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie

Représentant M. Raymond Thibeault

Groupement forestier de la Chaudière

Représentant M. Alain Sénéchal

M. Andréa Jacques

Groupement forestier de Lotbinière-Mégantic

Représentant M. Robert Blais

M. Stéphane Lebel

Groupement forestier de Beauce-Sud

Représentant M. Robert Joly

Administrateur M. Lucien Quirion

Aménagement Coopératif de Wolfe

Administrateur M. André Roy

Représentant M. Gaétan Côté

M. Martin Larrivée

Groupement Dorchester

Représentant M. Gaston Samson

Industries forestières

Administrateur et représentant M. Bruno Moreau

M. Jacques Morin, Daishowa

Gouvernement du Québec

MRN

M. Germain Labbé

M. Marc-André Turgeon

Membre associé

M. Claude Bergeron

Sous la présidence de M. Raymond Cimon, président.

M. Serge Nadeau, secrétaire, et M. Yves Beaudoin, coordonnateur de l'Agence, assistent à la réunion.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La présente assemblée, ayant dûment été convoquée, est déclarée ouverte.

2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation est lu aux personnes présentes.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André Lantagne, appuyé par M. Gaétan Côté et résolu unanimement, que l'ordre du jour suivant soit adopté et présenté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Mot du président;
5. Présentation de la structure de l'Agence;
6. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale;
7. Présentation et adoption du rapport d'activités;
8. Rapport financier :
 - 8.1 Lecture et adoption du rapport financier;
 - 8.2 Présentation du budget 2000-2001;
9. Nomination d'un vérificateur;
10. Élection des administrateurs;
11. Divers;
 - 11.1 Projet de modification du règlement intérieur;
12. Levée de l'assemblée.

Adopté

4. MOT DU PRÉSIDENT

Le président souhaite la bienvenue aux membres et fait une brève récapitulation de la dernière année.

5. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DE L'AGENCE

Le coordonnateur de l'Agence fait la présentation de la structure de l'Agence.

6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Il est proposé par M. Jean-Luc Doyon, appuyé par M. Robert Blais et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 9 juin 1999.

Adopté

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Il est proposé par M. Raymond Thibeault, appuyé par M. Gaétan Côté et résolu unanimement, d'adopter le rapport d'activités 1999-2000.

Adopté

8. RAPPORT FINANCIER

8.1 Lecture et adoption du rapport financier

Il est proposé par M. Marcel Roy, appuyé par M. Alain Sénéchal et résolu unanimement, d'adopter le rapport financier de l'Agence pour la période se terminant le 31 mars 2000.

Adopté

8.2 Présentation du budget 2000-2001

Le budget de 2000-2001 est présenté aux membres de l'Agence.

9. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR

Il est proposé par M. André Lantagne, appuyé par M. Robert Joly et résolu unanimement, de nommer la firme « Raymond Chabot Grant Thornton » comme vérificateur de l'Agence pour 2000-2001.

Adopté

10. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Il est proposé par M. Marcel Roy, appuyé par M. Raymond Thibeault et résolu unanimement, que les personnes décrites à la page suivante soient nommées à titre d'administrateurs de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière pour la période 2000-2001.

Président	M. Raymond Cimon
Municipalités	M. Gérard Veilleux M. Sylvain Cloutier M. Robert Drouin M. Roland Gagné
Producteurs	M. Denis Dubois M. Robert Paquet M. Lucien Quirion M. André Roy
Industries	M. Bruno Moreau <i>Vacant</i>
Nommés par le Ministre	M. Germain Labbé M. Marc-André Turgeon

Adopté

11. **DIVERS**

11.1 **Modification de l'article 16.09 du règlement intérieur de l'Agence**

Il est proposé par M. Robert Joly, appuyé par M. Raymond Thibeault et résolu unanimement, d'ajouter ceci à l'article 16.09 du règlement intérieur de l'Agence :

- p) Le conseil d'administration administre l'organisme en conformité avec son règlement intérieur et avec les décisions prises par les partenaires lors du Sommet sur la forêt privée de 1995 et de la rencontre des décideurs 1998.**

Adopté

12. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Gaétan Côté, appuyé par M. Marcel Roy et résolu unanimement, que la réunion soit terminée.

Adopté

Raymond Cimon,
président

Serge Nadeau,
secrétaire

RAPPORT D'ACTIVITÉS

ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le conseil d'administration de l'Agence s'est réuni à 9 reprises au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2001. Ceci a amené les administrateurs à traiter et prendre position sur plusieurs dossiers pour assurer le bon fonctionnement de l'Agence. En voici une énumération :

- En début de saison, les administrateurs ont nommé les officiers, les personnes autorisées à signer les effets bancaires et désigner celles qui siègeront sur le comité exécutif.
- Sur une base régulière, les administrateurs prennent fait des activités financées par l'Agence et de la perception des sommes qui assurent le bon fonctionnement de cette dernière.
- L'administration du programme d'aide a suscité des discussions au niveau :
 - 1) du budget de fonctionnement de l'Agence;
 - 2) de l'affectation des surplus et de la répartition budgétaire entre les conseillers forestiers;
 - 3) de l'accréditation des conseillers forestiers;
 - 4) du protocole d'entente entre l'Agence et les conseillers forestiers;
 - 5) des travaux admissibles et de l'indexation des taux;
 - 6) de la vérification opérationnelle :

Des décisions furent prises pour donner suite aux diverses recommandations de l'agent vérificateur. Pour 2001-2002, les frais associés à la réalisation de cette activité seront une fois de plus assumés par le MRN.
 - 7) des cahiers des procédures;
 - 8) suivi de la programmation des travaux;
 - 9) de la TPS et de la TVQ;

- Le transfert de connaissances :

La poursuite de cette activité a permis de rejoindre plus de 268 propriétaires pour un total de 28 cours et touchant plus de 6 domaines différents. De nouveaux cours ont été ajoutés à la liste des cours offerts.

- L'expérimentation d'un champignon pour l'entretien des plantations :

Un projet d'une superficie de 1 ha a fait l'objet de cette expérimentation. Un suivi de la parcelle traitée est prévu pour les deux prochaines années.

- Confection d'un Plan Global d'Aménagement Forêt-Faune pour les lots boisés du ravage de cerfs de Virginie de Kinnear's Mills :

Le plan global d'aménagement forêt-faune pour les lots boisés du ravage de cerfs de Virginie de Kinnear's Mills était composé d'une série de plans d'aménagement forestier avec volet faunique. Au cours de la présente année, 10 plans ont été confectionnés, couvrant 30% de la superficie du ravage de Kinnear's Mills. Ces plans, qui déterminaient les potentiels fauniques et forestiers (actuels et futurs) de chacune des propriétés étudiées, auront permis aux propriétaires d'augmenter les connaissances relatives à leur boisé.

Les PAF avec volet faunique faisaient également état de propositions d'aménagement favorisant à la fois la productivité forestière et la productivité faunique des lots boisés. Les propriétaires visés par l'étude détiennent donc maintenant un guide utile les conseillant lors de leur prise de décision et leur permettant d'aider à régler la problématique du ravage par le biais de l'aménagement forestier. Ce projet se poursuivra au cours de l'année 2001-2002 en partenariat avec la FAPAQ.

- Nouvelle politique du MAPAQ sur les avis de reboisement :

L'adoption par le MAPAQ d'une nouvelle politique sur les avis de reboisement a donné lieu à de nombreuses représentations compte tenu de sa sévérité. Malgré les interventions de l'Agence, le MAPAQ maintient sa politique. Face à cette fin de non recevoir, l'Agence a convenu de donner aux conseillers forestiers qui en feront la demande sa propre interprétation des cas qui auront été refusés et ce, en relation avec l'entente de 1987.

- Le logo de l'Agence :

L'Agence a invité la population à soumettre des propositions de logo pour identifier l'Agence. C'est ainsi que Mme Brigitte Bolduc s'est vue remettre un prix de 300 \$ pour le logo choisi.

- La cotisation des membres :

Une décision du conseil d'administration a fixé à 25 \$ le montant de la cotisation annuelle des membres de l'Agence.

- Le plan de protection et de mise en valeur :

Beaucoup d'énergie a été consacrée à la mise en place des étapes conduisant l'Agence à l'adoption du PPMV.

- Un projet en collaboration avec la *Fondation de la faune du Québec* pour expérimenter des éclaircies précommerciales par bandes et des dégagements de plantations avec conservation d'îlots non traités :

Une entente a été conclue avec la *Fondation de la faune du Québec* pour reconduire l'exécution de ces travaux fauniques expérimentaux à l'été 2001.

- Renouvellement de l'entente pour la poursuite du programme verglas :

À ce sujet, l'Agence a fait connaître au Ministre son désir de voir ce programme se prolonger pour une année supplémentaire.

- Évaluation du potentiel acéricole de la région :

Suite à une demande du MAPAQ, l'Agence convenait d'aller de l'avant dans ce projet. Ce projet de partenariat impliquait l'Agence, le MAPAQ et la MRC Robert-Cliche serait dans sa première phase confiné aux limites de la MRC Robert-Cliche. Un début est prévu pour l'automne.

- Table provinciale des Agences :

Les discussions ont porté sur la structure éventuelle d'une table des Agences.

- Demandes d'appui :

Les administrateurs ont donné leur appui à la réalisation de deux projets; le premier provenant du CRECA concerne l'évaluation des milieux humides. Ce projet se poursuit à l'été 2001. Le second projet

en est un de formation où les jardiniers forestiers ont développé un cours visant à former de futurs travailleurs sylvicoles en leur enseignant différent mode de débardage et techniques de travail.

- Logiciel de Gestion financière et forestière des Agences :

Afin de mettre à jour le logiciel actuellement utilisé par la majorité des Agences, le conseil d'administration a convenu que l'Agence participe à un processus menant les Agences à la préparation d'un devis pour ce nouveau logiciel.

- Calcul de la possibilité forestière :

Dans le cadre de l'élaboration du PPMV, un contrat a été signé avec les 3 syndicats du territoire de l'Agence pour la réalisation du calcul de la possibilité forestière.

- Allocation du président :

Afin de compenser les dépenses et le temps que le président doit engager pour représenter l'Agence à diverses réunions et pour la préparation des rencontres du conseil d'administration, une politique d'allocation de dépenses a été mise en place.

- Amendement au règlement intérieur :

Suite à une demande adressée par l'assemblée annuelle pour modifier le règlement intérieur, le conseil d'administration, sous recommandation de l'exécutif, a finalement convenu après de nombreuses discussions de ne pas intégrer cet amendement ou règlement.

ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF :

Le comité exécutif s'est réuni à deux reprises pour discuter du budget de fonctionnement de l'Agence pour 2001-2002, des protocoles d'entente, de la distribution budgétaire entre les conseillers forestiers, des taux alloués pour l'aide financière et de la demande de modification au règlement intérieur.

ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LE COMITÉ CONSEIL :

Pour la saison 2000-2001, le comité conseil a tenu une rencontre. Le thème suivant a été développé :

- Le programme de formation, d'information et de transfert de connaissances pour les producteurs. Un certain nombre de propositions

ont été demandées à la procédure de fonctionnement de même qu'une révision de la programmation d'activité de l'année en cours.

ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LE COMITÉ PPMV :

Pour la période se terminant au 31 mars 2001, ce comité de travail s'est réuni à une reprise pour valider et orienter les différentes étapes de mise en œuvre du PPMV.

Ces rencontres ont permis entre autre, de travailler à l'analyse des résultats du sondage téléphonique réalisé auprès des producteurs forestiers et de compiler les statistiques; dégagant ainsi les principales tendances observées. De plus, l'équipe a contribué à la bonification du document de connaissance préliminaire, lequel fut présenté aux membres du conseil d'administration.

Malgré qu'il y ait eu qu'une seule rencontre de ce comité, les 5 sous-comités qui en dépendent se sont réunis pour un total de 12 rencontres. Chaque comité avait une tâche bien précise dans l'élaboration du PPMV. C'est ainsi que le travail acharné des personnes siégeant sur ces 5 sous-comités ont pu faire en sorte que notre échéancier soit respecté.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Au cours de la saison 2000-2001, diverses sources de financement ont permis à l'Agence de réaliser ses activités.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

Dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur, le *Gouvernement du Québec* a versé un montant de **2 570 025 \$**. De plus, la poursuite de l'entente avec le MRN du programme d'assistance financière des boisés affectés par le verglas a permis à l'Agence de percevoir un montant de **416 017 \$**; soit une augmentation de **189 525 \$** par rapport à l'année précédente.

La signature d'une entente avec le MRN pour la reconnaissance de l'Agence Chaudière comme bureau d'enregistrement des producteurs forestiers a permis à l'Agence de recevoir une somme de **17 112 \$**. Cette somme avait pour but d'aider l'Agence à rencontrer ses obligations et démarrer les activités d'enregistrements.

FONDATION DE LA FAUNE :

L'Agence a eu l'opportunité de poursuivre l'entente conclue avec la *Fondation de la faune du Québec* visant l'embauche d'une personne pour faciliter le développement et l'intégration des éléments fauniques et biodiversités du PPMV. Le montant de cette entente est de **7 840 \$**.

De plus, une aide financière de **8 000 \$** a été accordée pour expérimenter la réalisation de travaux d'aménagement forestier avec une mesure d'atténuation pour la faune. La disponibilité tardive de cette aide financière a fait en sorte que les budgets de chaque conseiller forestier pour les travaux d'éclaircie précommerciale et de dégagement de plantation étaient déjà alloués pour la saison 2000-2001. Cette enveloppe budgétaire a donc été reconduite pour l'année financière 2001-2002.

FAPAQ

Dans le cadre du Programme « Faune-Nature », l'Agence a présenté un projet afin de préparer un plan global d'intervention pour le ravage de cerfs de Virginie de Kinnear's Mills. L'obtention de ce projet a permis à l'Agence de bénéficier d'une somme de **15 000 \$**.

LES TITULAIRES DE PERMIS D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS :

Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois ont contribué au financement de l'Agence sur la base du taux de 1,45 \$ par mètre cube solide. Cette contribution correspond à un montant de **646 444,43 \$**.

Usines de sciage et autres transformations du bois :	326 762,53 \$ (51%)
Usines de pâtes et papiers :	<u>319 681,90 \$ (49%)</u>
TOTAL :	646 444,43 \$ (100%)

RÉPARTITION DES SOMMES PROVENANT DE LA VENTE DE BOIS PAR MRC

MRC Amiante	214 923,93 \$	(33%)
MRC Beauce Sartigan	111 984,41 \$	(17%)
MRC Lotbinière	113 988,04 \$	(18%)
MRC Nouvelle-Beauce	90 988,10 \$	(14%)
MRC Robert-Cliche	<u>114 559,95 \$</u>	<u>(18%)</u>
TOTAL	646 444,43 \$	(100%)

La liste suivante identifie les industries qui ont contribué au financement de l'Agence en date du 31 mars 2001.

INDUSTRIES :

A. Lapointe & Fils	Kruger
Abitibi-Consolidated	L.H. Plante
Bardeaux de cèdres St-Honoré	Les Bois D.M.K.J. inc.
Blanchette & Blanchette	Les produits bois B.A.S. inc. (Ind. Maibec)
Bois Daaquam	Matériaux Blanchet
Bois Franc-Nord Inc.	Mobilier Rustique Beauce
Boiscarvin Inc.	Multibois F.L. Inc.
Busque & Laflamme	Panneaux Tembec OSB
Carrier & Bégin Inc.	Pianos André Bolduc
Clermont Hamel Ltée	Préparation Beauce
Commonwealth Plywood	Produits Forestiers Domtar
Coop. travailleurs scierie Jos St-Amant	Scierie Alexandre Lemay
Daishowa Inc.	Scierie Arbotek inc.
Domtar inc. Windsor (papiers comm.)	Scierie Bel Ache Ltée
Fecteau & Frères	Scierie Blondeau

Félix Huard inc.
Gabriel Boucher
Industrie Maibec
Industries Mégantic
J.A. Fontaine & Fils Inc.
Joseph Audet

Scierie Lapointe & Roy
Scierie Leduc (Daishowa)
Scierie Lemieux
Scierie Tech Inc.
Vexco

**LISTE DES TITULAIRES QUI ONT CONTRIBUÉ EN 1999-2000 ET POUR LESQUELS
AUCUNE SOMME N'A ÉTÉ PERÇUE EN 2000-2001**

INDUSTRIES :

Bois Charpentier	Scierie Lauzé Joly
Industries Paquet inc.	Scierie Marlin
Industries Picard & Poulin	Scierie Nord-Sud
Produits forestiers D.G.	Scierie St-Anselme
Scierie J. Guy Chabot	Stella Jones

LES PRODUCTEURS FORESTIERS :

Les producteurs forestiers ayant bénéficié du programme d'aide ont contribué, quant à eux, pour une somme de **849 729,51 \$**. Les propriétaires participent financièrement à la réalisation des travaux en assumant au moins 20% du coût des travaux d'aménagement.

CONTRIBUTIONS EN SERVICE

L'Agence bénéficie tout au cours de l'année d'une grande implication de ses partenaires. Elle se traduit par la présence de ces derniers à diverses rencontres de comités qui sont nécessaires au fonctionnement de l'Agence. Cette implication se traduit comme suit :

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

Le *Ministère des ressources naturelles* (MRN) a assumé, pour 2000-2001, le rôle d'agent vérificateur en accomplissant les tâches de la vérification opérationnelle.

Participation au conseil d'administration	2 550,00 \$
Support à l'Agence et participation aux comités	2 400,00 \$
Vérification opérationnelle	<u>59 740,00 \$</u>

TOTAL MINISTÈRE : **64 690,00 \$**

LES MUNICIPALITÉS :

L'implication financière du monde municipal se traduit par une contribution de la MRC de L'Amiante qui assume le service de secrétariat pour la rédaction des procès-verbaux du conseil d'administration. De plus, cette dernière contribue au fonctionnement de l'Agence en logeant gratuitement, à l'intérieur de ses locaux, le siège social de l'Agence et met à sa disposition une salle pour la tenue des rencontres des divers comités.

MRC AMIANTE

Participation au conseil d'administration (secrétariat)	1 350,00 \$
Préparation de documents pour le C.A.	1 350,00 \$
Support à l'Agence et participation aux comités	750,00 \$
Espace pour loger l'Agence	<u>2 000,00 \$</u>
SOUS-TOTAL :	<u>5 450,00 \$</u>

MRC LOTBINIÈRE

Participation au conseil d'administration	150,00 \$
Support à l'Agence et participation aux comités	<u>150,00 \$</u>
SOUS-TOTAL :	<u>300,00 \$</u>

MRC BEAUCE-SARTIGAN

Participation au conseil d'administration	750,00 \$
Support à l'Agence et participation aux comités	<u>300,00 \$</u>
SOUS-TOTAL :	1 050,00 \$

MRC ROBERT-CLICHE

Participation au conseil d'administration	1 200,00 \$
Support à l'Agence et participation aux comités	<u>1 200,00 \$</u>
SOUS-TOTAL :	2 400,00 \$

MRC NOUVELLE-BEAUCE

Participation au conseil d'administration	900,00 \$
Support à l'Agence et participation aux comités	<u>150,00 \$</u>
SOUS-TOTAL :	1 050,00 \$

TOTAL MUNICIPAL : **10 250,00 \$**

LES PRODUCTEURS FORESTIERS :**GROUPEMENT FORESTIER DE LA CHAUDIÈRE**

Participation au conseil d'administration	300,00 \$
Support à l'Agence et participation aux comités	<u>300,00 \$</u>
SOUS-TOTAL :	600,00 \$

GROUPEMENT FORESTIER DE BEAUCE-SUD

Participation au conseil d'administration	1 050,00 \$
Support à l'Agence et participation aux comités	<u>1 050,00 \$</u>
SOUS-TOTAL :	2 550,00 \$

GROUPEMENT FORESTIER DE LOTBINIÈRE-MÉGANTIC

Participation au conseil d'administration	----
Support à l'Agence et participation aux comités	<u>300,00 \$</u>
SOUS-TOTAL :	300,00 \$

AMÉNAGEMENT COOPÉRATIF DE WOLFE

Participation au conseil d'administration	1 050,00 \$
Support à l'Agence et participation aux comités	<u>300,00 \$</u>
SOUS-TOTAL :	1 350,00 \$

GROUPEMENT FORESTIER DE DORCHESTER

Participation au conseil d'administration	----
Support à l'Agence et participation aux comités	----
SOUS-TOTAL :	----

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA BEAUCE	
Participation au conseil d'administration	1 350,00 \$
Support à l'Agence et participation aux comités	<u>1 050,00 \$</u>
SOUS-TOTAL :	2 400,00 \$

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE QUÉBEC	
Participation au conseil d'administration	1 200,00 \$
Support à l'Agence et participation aux comités	<u>1 500,00 \$</u>
SOUS-TOTAL :	2 700,00 \$

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE L'ESTRIE	
Participation au conseil d'administration	----
Support à l'Agence et participation aux comités	----
SOUS-TOTAL :	----

TOTAL PRODUCTEURS FORESTIERS : **9 900,00 \$**

LES TITULAIRES DE PERMIS DE TRANSFORMATION DU BOIS :

PÂTES ET PAPIERS

DOMTAR

Participation au conseil d'administration	1 350,00 \$
Support à l'Agence et participation aux comités	<u>1 650,00 \$</u>
SOUS-TOTAL :	3 000,00 \$

TOTAL PÂTES & PAPIER : **3 000,00 \$**

SCIERIES

Actuellement, au sein de cette catégorie, l'Agence ne compte aucune représentation. Deux postes sont vacants.

PRÉSIDENTE DE L'AGENCE :

Participation au conseil d'administration	1 350,00 \$
---	-------------

TOTAL PRÉSIDENTE : **1 350,00 \$**

GRAND TOTAL : **89 190,00 \$**

PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR

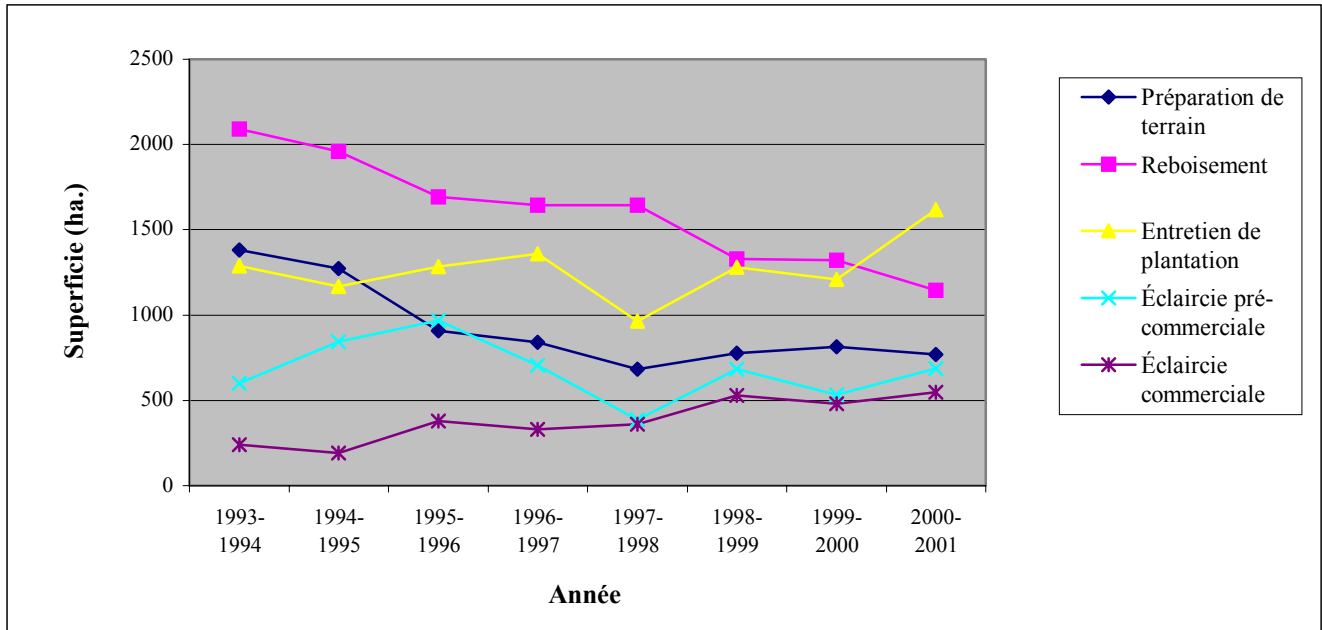
L'ADMINISTRATION DU PROGRAMME (coordination et secrétariat) :

L'ensemble des tâches associées à l'administration et au suivi du programme d'aide, au secrétariat et au rôle de l'agent payeur sont assumées par le personnel de l'Agence. À ces tâches administratives, s'ajoutent celles concernant la coordination et le suivi des opérations de vérification opérationnelle. Pour l'année 2000-2001, **86 285 \$** ont servi à financer ce travail.

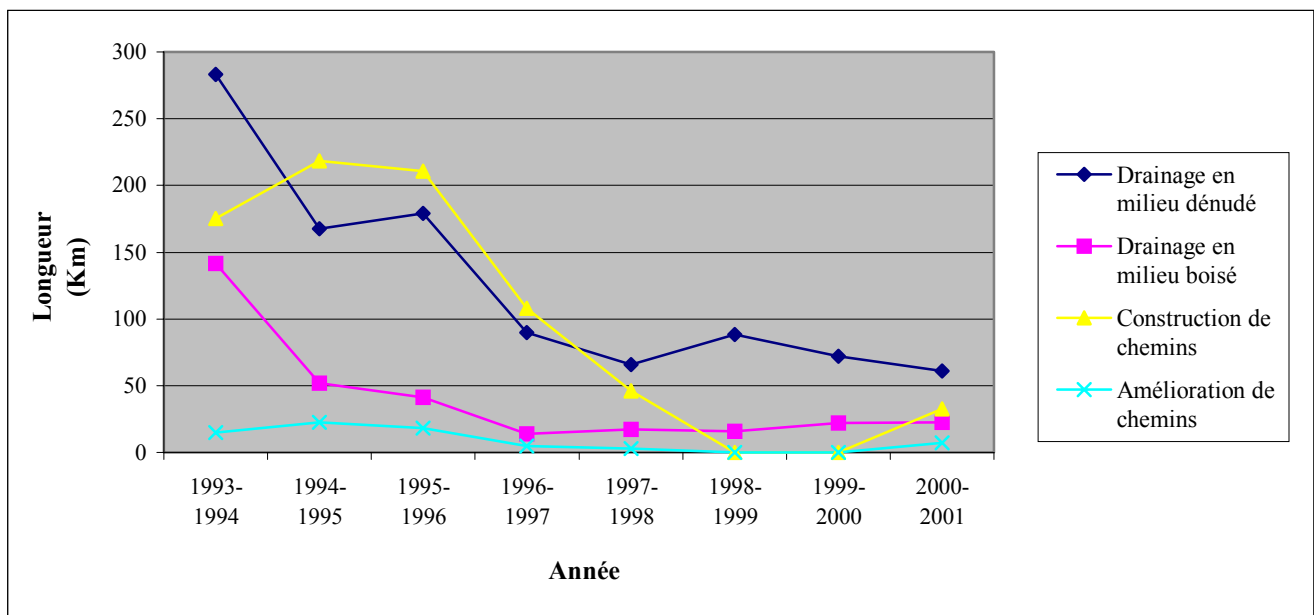
TRAVAUX RÉALISÉS EN 2000-2001 :

Par le biais de son programme d'aide, l'Agence a investi chez les producteurs forestiers reconnus de la région, une somme de **3 398 918,05 \$**; lesquelles ont permis de réaliser une gamme importante de travaux d'aménagement. Le tableau suivant fait ressortir, par groupe de travaux, le bilan des sommes investies par l'Agence.

ACTIVITÉS	MONTANTS VERSÉS (\$)	UNITÉS RÉALISÉES
Préparation de terrain	519 419,10	769,5 ha
Reboisement	810 015,52	2 861 000,9 plants
Entretien	828 886,15	1 633,9 ha
Coupe non commerciale	586 427,65	670,2 ha
Coupe commerciale	348 457,40	550,7 ha
Drainage	96 498,60	83,4 km
Voirie	36 623,63	39,8 km
Plans d'aménagement forestier	137 790,00	664,0 plans
Visite conseil	34 800,00	300,0 visites
TOTAL	3 398 918,05 \$	3 624,3 ha 2 861 000,9 plants 123,2 km 664,0 plans 300,0 visites



Superficies aménagées par groupe de travaux



Longueur de voirie et de drainage

Vous trouverez à l'annexe 2, le détail des différents types de traitements financés pour chacun de ces groupes. Comparativement à l'an dernier, la gamme et l'ampleur des travaux réalisés fut sensiblement les mêmes.

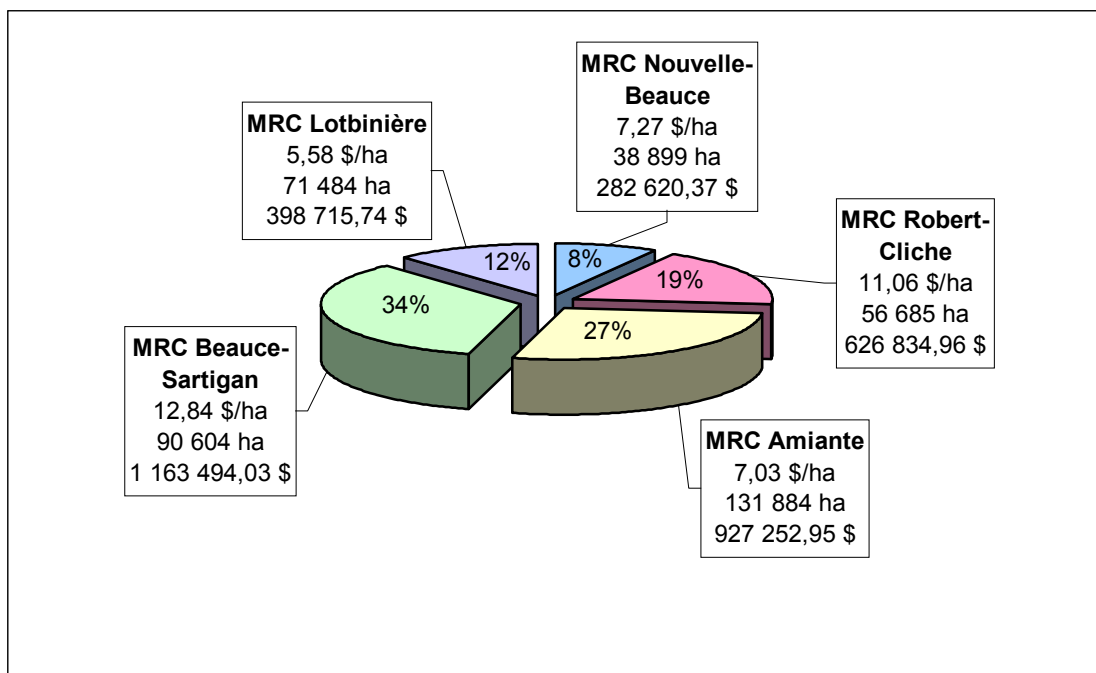
LA CLIENTÈLE DESSERVIE :

Par son programme d'aide à la mise en valeur des forêts, l'Agence a pu par l'intermédiaire de ses conseillers forestiers répondre aux demandes de **1 646** producteurs forestiers de la région. Ces derniers rejoints par le programme sont qualifiés de deux types;

- 1- Les petits propriétaires (moins de 800 ha de superficie à vocation forestière d'un seul tenant).
- 2- Les grands propriétaires (plus de 800 ha de superficie à vocation forestière d'un seul tenant).

Globalement, les producteurs forestiers ont bénéficié d'une aide financière moyenne de **2 017,09 \$**. Par ailleurs, les producteurs appartenant au groupe des grands propriétaires (4) bénéficiaient d'une aide moyenne de **24 592,04 \$**. Au total, 12 organismes se sont vus attribuer un budget pour la saison 2000-2001. De ce nombre, deux étaient des grands propriétaires. L'annexe 3 énumère les organismes accrédités par l'Agence pour livrer le programme d'aide en 2000-2001.

Les sommes qui ont été consacrées au programme d'aide à l'aménagement se répartissent de la façon suivante sur le territoire de l'Agence. Les montants versés par hectare sont calculés en fonction de la superficie forestière de chaque MRC.



Répartition des sommes par MRC en 2000-2001

PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LES BOISÉS AFFECTÉS PAR LE VERGLAS :

Près de 700 propriétaires de lots boisés ont pu bénéficier de ce programme au cours de l'année 2000-2001. En effet, les conseillers forestiers ont effectué une évaluation sommaire des dommages attribués au verglas sur 320 secteurs couvrant plus de 13 147 hectares de superficie forestière. Les résultats de cette évaluation sommaire confirment que plus de 70% (6 422 ha) des secteurs visités étaient associés à des dommages qualifiés de légers à modérés. Par conséquent, 30% (1 713 ha) des lots visités furent associés à des dommages graves ou très graves. Trente-cinq de ces secteurs (224 ha) ont nécessité la réalisation d'une récupération partielle ou totale.

VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE :

Une fois de plus pour la saison qui s'est terminée au 31 mars 2001, l'Agence a bénéficié des services de *Forêt Québec* pour la prise en charge de cette activité.

Ainsi, l'Agence s'assure que les objectifs du programme d'aide sont atteints et qu'il y ait un contrôle de l'utilisation de l'aide financière versée pour la réalisation des travaux d'aménagement.

Les méthodes utilisées pour réaliser la vérification opérationnelle de même que les points qui font l'objet d'une vérification sont définis à l'intérieur des divers cahiers d'instruction de l'Agence. La vérification opérationnelle porte sur l'évaluation de l'admissibilité des travaux avant le traitement puis sur l'évaluation de la qualité des travaux réalisés et des superficies des unités facturées. Une vérification des divers documents transmis par les conseillers forestiers est également faite. La vérification est de deux types; l'une est aléatoire, alors que l'autre est ciblée. Pour l'ensemble des travaux, l'échantillonnage visé est de 10%. La sélection des travaux à vérifier est faite par le coordonnateur de l'Agence qui transmet au vérificateur les informations nécessaires à la réalisation de son travail. La vérification ciblée se réalise lorsque certains traitements apparaissent problématiques.

Les résultats de la vérification de travaux pour l'exercice financier qui se termine au 31 mars 2001 nous amènent à conclure que le travail réalisé par les conseillers forestiers est d'excellente qualité. Ainsi, la conformité des qualités déclarées par les conseillers forestiers pour les travaux d'aménagement est de 97%, alors que la conformité des quantités déclarées se situe à 94%.

DOSSIERS À RÉALISER POUR 2001-2002

L'exercice financier 2001-2002 a vu le jour par l'adoption PPMV de l'Agence. La mise en œuvre du plan d'action qui en découle constituera le point majeur sur lequel nos efforts seront dirigés pour la prochaine année.

Notre mandat étant d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de notre territoire dans une perspective de développement durable, les normes techniques du « Programme d'aide » devraient refléter les critères de développement durable, notamment la conservation de la diversité biologique. Dans cette optique, un projet d'expérimentation de travaux d'éclaircie précommerciale par bandes et d'entretien de plantations avec conservation d'îlots sera mis de l'avant en collaboration avec la *Fondation de la faune du Québec* au cours de l'année financière 2001-2002.

Un autre projet vise à travailler de concert avec les différentes organisations du milieu à solutionner un certain nombre d'éléments problématiques reliés à la surpopulation des cerfs de Virginie dans la région de Kinnear's Mills et de St-Jacques-de-Leeds.

LE RAPPORT DE VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE 2000-2001

**Présenté par
Raymond Chabot Grant Thornton**

AGENCE RÉGIONALE DE LA CHAUDIÈRE

BUDGET 2001-2002

	BUDGET 2001-2002
REVENUS :	
Contribution du MRN :	2 570 025,00 \$
Contribution de l'industrie:	530 000,00 \$
Revenus cotisation membres	1 200,00 \$
Revenus d'intérêts	30 000,00 \$
Surplus de l'exercice précédent	236 000,00 \$
TOTAL DES REVENUS :	3 367 225,00 \$
 DÉPENSES :	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT :	
Salaires	91 786,02 \$
Bénéfices marginaux	11 418,18 \$
Loyer	0,00 \$
Frais de déplacement	1 600,00 \$
Frais de représentation	500,00 \$
Fourniture de bureau	3 631,00 \$
Contrat service logiciels	4 545,00 \$
Assurances	1 850,00 \$
Téléphone	2 700,00 \$
Publicité	3 150,00 \$
Frais divers	2 850,00 \$
Allocation président	3 300,00 \$
amélioration locative	3 000,00 \$
Honoraires professionnels	1 800,00 \$
Frais de poste	8 420,00 \$
Amortissement	8 200,00 \$
Photocopies	2 000,00 \$
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT :	150 750,20 \$
Programme d'aménagement	2 995 474,80 \$
Mise en oeuvre du PPMV	35 000,00 \$
Transfert de connaissances	31 000,00 \$
Projets d'expérimentation	5 000,00 \$
Réserve	150 000,00 \$
TOTAL DES CHARGES :	3 367 225,00 \$

**LISTE DES MEMBRES DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE**

MEMBRES RÉGULIERS (37)

PRODUCTEURS :

ORGANISMES DE GESTION EN COMMUN (5)

- Groupement forestier de Lotbinière-Mégantic Inc.
- Groupement forestier de la Chaudière
- Groupement forestier de Beauce-Sud Inc.
- Groupement forestier de Dorchester Inc.
- Aménagement forestier coopératif de Wolfe

SYNDICATS DES PRODUCTEURS DE BOIS (3)

- Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie
- Syndicat des producteurs de bois de la Beauce
- Syndicat des producteurs de bois de la région de Québec

MUNICIPAL :

MRC ROBERT-CLICHE (1)

- MRC Robert-Cliche

MRC BEAUCE-SARTIGAN (2)

- MRC Beauce-Sartigan, Ville de St-Georges

MRC LOTBINIÈRE (3)

- MRC Lotbinière
- Municipalité de Lotbinière, Saint-Patrice-de-Beaurivage.

MRC NOUVELLE-BEAUCE (1)

- MRC Nouvelle-Beauce

ANNEXE 1 (suite)

MRC L'AMIANTE (17)

MRC Amiante, East Broughton, Irlande, Black Lake, Disraeli Paroisse, Pontbriand, Robertsonville, Sacré-Coeur-de-Jésus, Sacré-Coeur-de-Marie, Saint-Julien, Sainte-Praxède, Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Jacques-le-Majeur, Saint-Jean-de-Brébeuf, Saint-Méthode-de-Frontenac, Sainte-Anne-du-Lac, Thetford-Partie-Sud.

TITULAIRES D'UN PERMIS DE TRANSFORMATION DU BOIS

INDUSTRIES DU SCIAGE (3)

- Les Produits de bois B.A.S. Inc.
- Scierie Lapointe et Roy Ltée
- La Cie Commonwealth Plywood Ltée

PÂTES ET PAPIERS (2)

- Abitibi-Consolidated Inc.
- Domtar

MEMBRES ASSOCIÉS (1)

- Conseillers forestiers de la région de Québec

ANNEXE 2

RAPPORT DES TRAVAUX RÉALISÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2000-2001

	SUPERFICIES FACTURÉS	\$\$\$ FACTURÉS
PREPARATION TIGES +2M COUVERTURE >50%	399.7	351736.00
PREPARATION TIGES DE 1 A 2M COUVERTURE >50%	31.7	19368.70
PREPARATION AVEC RECUPERATION 21 A 70 M3/HA	43.7	38456.00
DESHERBAGE	5.7	1328.10
SCARIFIAGE LEGER	9.0	2097.00
DEBLAIEMENT MECANIQUE	100.3	37612.50
PREPARATION TIGES >1M ET COUVERTURE 25 A 50%	14.0	4041.50
PHYTOCIDES - APPLICATION TERRESTRE	143.1	57955.50
LABOURAGE ET HERSAGE AGRICOLE (FEUILUS)	22.3	6823.80
01 PRÉPARATION TERRAIN		519419.10
PLANTATION MANUELLE RACINES NUES RESIN.	7.6	1670.76
PLANTATION MANUELLE PFD RACINES NUES	485.8	131094.00
PLANTATION MANUELLE REC. 45-110 A 199 CC	339.5	67884.80
PLANTATION MECANIQUE	6.4	1011.20
PLANTATION MANUELLE RACINES NUES FEUIL.	29.8	8344.00
PLANTATION MANUELLE REC. 300 CC ET +	1296.9	414161.68
PLANTATION MECANIQUE PFD	206.6	33679.06
REGARNI DE PLANT. RACINES NUES RESINEUX	2.2	512.12
REGARNI DE PLANT. PFD RACINES NUES	101.3	29411.20
REGARNI DE PLANT. REC. 300 CC ET +	353.9	112514.31
REGARNI DE PLANT. REC.45-110 A 199 CC	1.5	295.20
REGARNI DE PLANT. RACINES NUES FEUILLUS	1.0	277.20
REGARNI DE REG. NAT. RACINES NUES RES.	0.6	138.00
REGARNI DE REG. NAT. REC. 300 CC ET +	14.4	4830.03
REGARNI DE REG. NAT. REC.45-110 A 199 CC	2.6	568.92
REGARNI DE REG. NAT. PFD RACINES NUES	11.8	3623.04
02 REBOISEMENT		810015.52
DESHERBAGE MECANIQUE OU MANUEL	23.8	5735.80
DEGAGEMENT-PHYTOCIDES APPLIC. TERRESTRE	913.8	365983.45
DEGAGEMENT MECANIQUE OU MANUEL INF. ... 1M.	95.6	79120.58
DEGAGEMENT REGENE.PLUS DE 1 M. DE 30 ... 40%	19.1	8690.50
DEGAGEMENT REGENE.PLUS DE 1 M. DE 40,1 ... 100%	531.1	334513.62
PROTECTION INSECTES - MALADIES - ANIMAUX	8.9	3204.00
PAILLIS DEGRADABLE	25.5	22431.20
03 ENTRETIEN		819557.65
DEGAGEMENT REGEN. MECANIQUE OU MANUEL	12.5	7749.00
DEGAGEMENT REGEN. PHYTO. APPL. TERRESTRE	3.6	1458.00
ECL. PRECOMMERCIALE RESINEUX	637.0	557744.65
ECL. PRECOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE	29.4	25852.00
ECL. PRECOMMERCIALE FEUILLUS DE LUMIERE	3.8	2831.00
04 COUPE NON COMMERCIALE		595634.65

ECL. COMMERCIALE + MARTELAGE RESINEUX	270.6	192126.00
ECL. COMMERCIALE + MART. FEUIL. D'OMBRE	29.1	18769.50
COUPE/SUCCESSION FEUILLUS DE LUMIERE	34.5	14420.70
COUPE/JARDINAGE + MART. FEUILLUS D'OMBRE	5.0	3200.00
COUPE PAR BANDES	0.4	122.80
COUPE/ENSEMENCEMENT + MARTELAGE RESINEUX	87.6	60634.00
COUPE DE RECUPERATION	36.5	8956.20
ECL. COMMERCIALE + MART. FEUIL. LUMIERE	7.2	4608.00
ECL. COMMERCIALE SANS MARTELAGE RESINEUX	76.8	45620.20
05 COUPE COMMERCIALE		348457.40
DRAINAGE EN TERRAIN DENUDE	60.8	67299.30
DRAINAGE EN TERRAIN BOISE	22.6	29199.30
06 DRAINAGE		96498.60
CONSTRUCTION DE CHEMIN	32.6	33578.38
AMELIORATION DE CHEMIN	7.2	3045.25
07 VOIRIE		36623.63
PLAN SIMPLE DE GESTION : 4 A 50 HA	585.0	111150.00
PLAN SIMPLE DE GESTION : 51 A 100 HA	66.0	20790.00
PLAN SIMPLE DE GESTION : 101 A 250 HA	13.0	5850.00
08 PLANS D'AMENAGEMENT FORESTIER		137790.00
PREMIERE VISITE CONSEIL AUX PROPRIETAIRES	240.0	28800.00
09 VISITE CONSEIL 1 PROPRIETAIRE		28800.00
DEUXIEME VISITE CONSEIL AUX PROPRIETAIRES	60.0	6000.00
10 VISITE CONSEIL 2 PROPRIETAIRE		6000.0
		3398796.55

ANNEXE 3

CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS LORS DE LA SAISON 2000-2001

- 1 Aménagement forestier coopératif de Wolfe**
- 2 Aménagement forestier coopératif de Wolfe (ind)**
- 3 C.F.R.Q.**
- 4 Chabot Pomerleau et ass.**
- 5 Groupe Foram**
- 6 Groupement forestier Beauce-Sud**
- 7 Groupement forestier Chaudière**
- 8 Groupement forestier Dorchester**
- 9 Groupement forestier Lotbinière-Mégantic**
- 10 Services forestiers François Martel**
- 11 Beaulieu, Gaumont, Mercier inc. (Nouveau conseiller)**
- 12 Syndicat des producteurs de bois de la Beauce**

Industries*

- 13 Domtar**
- 14 Daishowa**

*** Les sommes allouées à ce groupe sont strictement réservées à la réalisation de travaux d'aménagement sur leurs propriétés.**